


Mise en ligne le : 25 JUN. 2025


st-maurice de beynost

Folio N°:



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2025-109

Objet : Arrêté de circulation route de Genève

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu la demande de l'entreprise SUEZ EAU France ;

Considérant que pour les besoins des travaux « Réparation fuite sur vanne du poteau incendie », il faille réglementer la circulation route de Genève ;

ARRÊTE :

Article 1: La circulation route de Genève au niveau de l'entrée du magasin ALDI se fera en alternat manuellement durant la durée des travaux soit une journée entre le 04 et le 08 août 2025 :

Article 2 : Il est interdit de toucher à la chaussée dans le cas contraire bien nous le signaler au préalable. La réfection du trottoir devra se faire dans l'intégralité de joint à joint via la bonne formule de béton désactivé. Je vous conseille de vous rapprocher de l'entreprise SOLS CONFLUENCE.



Folio N°:

Article 3: L'ensemble de la signalisation réglementaire, sera mis en place par l'entreprise demanderesse

Article 4: A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté ;

Article 5: Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 6: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- L'entreprise SUEZ EAU France ;
- CCMP ;

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le mercredi 23 juillet 2025.

Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint,



Claude CHARTON